



**DECLARATION FORCE OUVRIERE DEVANT  
LA COMMISSION DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES  
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
LE 28 FEVRIER 2018**

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les députés,

Tout d'abord, je vous remercie de nous recevoir afin d'aborder devant vous le projet de loi de programmation militaire et ses conséquences pour les personnels civils du ministère.

Fidèle à ses principes et opposée à toute idée de cogestion, **Force Ouvrière** ne portera pas de jugement sur la politique de défense de la France qui relève avant tout de votre responsabilité et de celle du chef de l'Etat.

Nous relèverons que cette LPM est sans commune mesure avec les précédentes LPM que nous avons connues et subies depuis de nombreuses années, de trop nombreuses années serais-je tenté de préciser.

Nous ne pouvons que souligner l'objectif fixé par le président de la République d'augmenter le budget de la Défense de 1,8 milliards d'euros jusqu'en 2022 pour le porter à 2% du PIB en 2025. Si je voulais être taquin, je préciserais que la pente augmente dès maintenant mais qu'elle s'accroît après l'élection présidentielle de 2022. Néanmoins, cela constitue un signe encourageant pour les armées et les agents civils comme militaires qui ont accompli leurs missions depuis des décennies en subissant LPM après LPM les diminutions constantes de crédits se traduisant tant par des baisses drastiques d'effectifs que par des équipements sans commune mesure avec les ambitions affichées.

Si nous ne faisons pas de procès d'intention, nous ne ferons pas plus preuve d'angélisme quant aux politiques qui ont été menées précédemment et qui ont conduit nos armées, nos directions et services dans la situation actuelle. Et nous ne pouvons nous résigner non plus à taire le fait que cette prise de conscience de nos dirigeants actuels est aussi le fruit de ce que notre pays a subi de plus tragique ces trois dernières années et les centaines de morts sur notre propre sol. Combattre le terrorisme le plus aveugle, le plus fanatique qu'il soit, nécessite d'avoir les moyens de mener ce combat, tant sur les théâtres d'opération où, voilà encore quelques jours, des soldats donnaient leur vie (nous leur rendons hommage ici) que dans les services de soutien nécessaires à l'accomplissement de la mission des combattants.

Nous ne pouvons comprendre la situation actuelle et donc l'impérieuse nécessité d'y apporter des solutions si on fait abstraction du passé et notamment des politiques désastreuses telles que la révision générale des politiques publiques (RGPP) dont les responsables de l'époque ont considéré intelligent et sans risque pour la nation d'en faire porter 80% de la facture au seul ministère des Armées. Mais comme à l'habitude, les syndicats avaient tort.

Aujourd'hui, nous ne pouvons en conséquence que souligner l'effort consenti, notamment en termes d'effectifs. Cela fait bien longtemps que nous n'avons pas connu de recrutements à ce niveau. En 2018, ce sont 3900 recrutements de personnels civils qui sont programmés. Dans la mesure où la LPM prévoit 3000 créations de postes de personnels civils, nous savons donc que les départs en retraite seront remplacés sur la période, plus 3000 puisqu'il s'agit toujours d'un solde entre les suppressions et les créations.

Néanmoins, nous nous devons ici de relever ce que nous appelons un paradoxe de cette LPM qui, si elle annonce une réelle amélioration en la matière, ne peut pas cacher son incapacité à reconstruire en 6 ans ce qui a été détruit en 20 ans. En effet, lorsque l'on sait que les 3000 créations de postes seront en quasi-totalité absorbées par la cybersécurité et le renseignement, quand on connaît la pyramide des âges des personnels civils, on comprend vite que c'est bien plus de 3000 recrutements par an auxquels il faudrait recourir et bien plus de 3000 créations de postes qu'il faudrait prévoir. Cette LPM, si elle met un terme aux suppressions massives d'emplois, aux restructurations de grande ampleur, ne permettra pas de répondre aux besoins dans certaines fonctions et métiers aujourd'hui en tension.

Cette audition est pour nous l'occasion de rappeler l'importance pour nos établissements de poursuivre les embauches d'ouvriers de l'Etat, seul statut à même de recruter au bon niveau la main d'œuvre dont nous avons besoin. Nous ne disons pas cela par simple conviction syndicale, mais aussi parce que les ennemis de l'emploi sous statut ont déjà sévi sans succès dans notre ministère, et les tentatives d'avoir recours à des agents contractuels sur les métiers d'ouvriers de l'Etat ont échoué.

Le redéploiement des effectifs vers le soutien direct des forces ajouté à une moyenne d'âge des personnels civils dépassant les 50 ans nous font craindre un recours plus étendu à l'externalisation, notamment en ce qui concerne la restauration. Il est inutile de rappeler ici notre opposition farouche à toute mesure d'externalisation qui n'ont jamais démontré leur efficacité et les économies qu'elles génèrent. Si on ne devait se référer qu'à l'externalisation des véhicules de la gamme commerciale, qui a été un échec sur toute la ligne, on y réfléchirait à deux fois.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence l'augmentation importante des crédits liés à la condition des personnels civils avec 520 millions d'euros sur la période de la LPM pour les seuls personnels civils, soit près de 75 millions d'euros par an. Même si nous savons que ces crédits prévus en LPM restent suspendus aux votes des lois de finances annuelles, nous devons les comparer à ce que nous avons connus ces dernières années : 1,6 millions d'euros en 2016, 17 millions en 2017 et 22 millions en 2018. Ces crédits permettront en partie d'amortir les effets de la politique menée à l'encontre des agents de l'Etat à travers le gel des rémunérations, la compensation partielle de l'augmentation de la CSG et le rétablissement du jour de carence.

Le sujet du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques a été largement abordé par la ministre dans son discours prononcé le 11 décembre 2017 sur la base aérienne d'Evreux. **Force Ouvrière** considère que la création de la Direction de la Maintenance Aéronautique est une bonne décision qui devrait permettre de clarifier d'une part la gouvernance en la matière et d'autre part les relations avec les industriels. **Force Ouvrière** est et reste attachée au compte de commerce du SIAé tant que la preuve de son inefficacité ne sera pas apportée. Quoi qu'il en soit, une équipe de conduite du projet a été nommée, nous entendons bien lui faire part de nos positions et nos analyses d'ici l'été 2018.

Cette LPM, si elle répond en partie à nos revendications, ne doit pas nous faire perdre de vue le rééquilibrage des effectifs militaires-civils sur les fonctions de soutien, que d'aucuns nomment improprement civilianisation. Nous restons pour notre part attachés à ce que la politique engagée depuis deux ans de transformation de postes de personnels militaires en postes de personnels civils soit poursuivie et accentuée, non que nous envisagions de mener une attaque en règle contre la composante militaire, mais parce qu'il en va de la crédibilité de notre ministère de pratiquer une politique de ressources humaines en adéquation avec les objectifs de cette LPM. La ressource militaire est précieuse, il convient de ne pas la gâcher sur des emplois à caractère opérationnel faible voire inexistant avec des personnels non projetables.

Enfin, je ne terminerai pas mon propos sans évoquer les projets de réforme territoriale du ministère avec pour corollaire la possible réduction du nombre de Bases de Défense. Si ce sujet relève en premier lieu de la ministre et de l'Etat-Major des Armées, tant il est vrai que Force Ouvrière n'entend pas négocier cette question, il est pour le moins surprenant qu'à un mois d'un comité technique ministériel, nous ne sachions toujours pas sur quoi débouchera cette étude. Au-delà de la question oh combien importante de la situation des personnels en cas de fusions ou transferts de BDD, se pose la question également primordiale du périmètre des instances de concertation qui résultera de cette réforme territoriale en cette année d'élections professionnelles qui interviendront je le rappelle le 6 décembre prochain. Il est temps maintenant que la ministre annonce cette réforme, sous peine de laisser chacun au sein du ministère communiquer ce qu'il veut ou ce qu'il croit savoir, au risque d'ajouter de l'inquiétude aux interrogations légitimes des personnels civils comme militaires.

Je vous remercie de votre attention.

Paris, le 28 février 2018